



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Précarité des étudiants en médecine mobilisés face au covid-19

Question écrite n° 30254

Texte de la question

M. Adrien Quatennens appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la précarité financière et la représentativité des étudiants hospitaliers ayant pris part à la mobilisation au cours de la crise sanitaire du covid-19. Plus d'un millier d'étudiants lillois en quatrième, cinquième ou sixième année de médecine ont répondu présents à l'appel à mobilisation face à la crise que l'on vient de traverser. Ces étudiants ont apporté leur appui à des personnels de santé qui alertent depuis de longs mois sur le manque de moyens humains, matériels et financiers à l'hôpital public. Ils ont notamment permis d'assurer la continuité des services de régulation téléphonique du SAMU au pic de l'épidémie. Leur mobilisation, comme celle de tous les personnels soignants et hospitaliers, doit être saluée. Cependant, l'implication de ces étudiants n'a pas été reconnue, ni financièrement, ni statutairement. À titre d'exemple, un étudiant effectuant un stage en quatrième année de médecine perçoit 1,29 euro brut par heure. Cette gratification apparaît, à juste titre, mesquine. Les associations représentant ces étudiants en demandant légitimement une revalorisation. Alors que le système de santé n'a tenu que grâce au dévouement de tous les personnels qui s'y sont engagés, malgré les cures d'austérité imposées par ce gouvernement et les précédents, une juste valorisation de ces étudiants paraît nécessaire. Par ailleurs, l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF) revendique de pouvoir porter la voix de ces étudiants au cours du « Ségur de la santé ». Il l'interroge donc sur les mesures qu'il compte prendre pour donner suite à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30254

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 3960

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)